



2 novembre 2021

## Négociations sectorielles

Les employeurs refusent d'aboutir à un accord sectoriel

Les grèves débuteront le 15 novembre 2021

Les négociations sectorielles ont repris ce 2 novembre à la demande de la fédération patronale car elle disposait d'un « mandat plus large ». Cependant, cela ne s'est pas vérifié dans leur ultime proposition sur le pouvoir d'achat.

- Les employeurs continuent de refuser toute forme d'augmentation brute en 2021.
- La rétroactivité reste pourtant un élément essentiel pour aboutir à un accord sectoriel.
- En 2022, seule une augmentation de 0,4% est envisageable pour eux.

Des attentes essentielles des travailleurs restent encore sans réponse :

- Fins de carrières (RCC/Crédit-temps)
- Humanisation du travail en équipes/nuit et pression au travail
- Sécurité de l'emploi
- Télétravail
- Mobilité
- Surveillance médicale
- Formation
- Primes syndicales des employés

Les travailleurs méritent d'être valorisés pour leurs efforts durant les périodes de confinement corona. A ce sujet, un chèque-corona limité et conditionné de 200 € n'est pas une réponse acceptable.

L'attitude patronale est de l'huile sur le feu.

**Dans ces conditions, le préavis de grève est maintenu et une grève sectorielle débutera le 15 novembre prochain.**